



PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 novembre 2019

Présidence : M. Blaise E. ROCHAT

1. Appel : 78 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Claude ULDRY, Vincent HACKER

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BIELER Eric, BUCHS Patrick, BÜRKI Véronique, DUTRUY Gustave, FAVRE Suzanne, FREI Maurice, GIRARD Sven, HAINARD Jean-Michel, HERITIER Fabien, ISCHI KAPLAN Vanessa, LAZCANI Amparo, LUGEON David, PATELLI Pierre, PERRIN Christian, SUKIENNIK-RACHOULIS Renata, WEAVER Mark

Absents : ALESSANDRO Giovanni, AVDIU HALIMI Liridona, DONNET Jonas, PAREDES Xavier, VIOGET KARADAG Corinne

2. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Aucune demande de modification n'étant formulée, l'ordre du jour est réputé accepté.

4. Communications du Bureau

- M. le Président donne lecture des lettres de démissions de M. Laurent MIEVILLE, VL, M. Olivier TRIPET, VL, M. Bastien CLERC, PLR et M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG, PLR.
- Suite aux élections de 2016, il restait au parti Vert'Libéral quatre viennent-ensuite : M. Maximilian Voss a quitté Nyon, MM. David Simonian et Christophe François ont renoncé à siéger. Mme Taïna PIEREN accepte de siéger et sera assermentée au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a élu M. Fabrice BAERTSCHI, VL, Mme Cinzia IMMINK, PLR, Mme Véronique OLSEN, PLR et M. Olivier RIESEN, PLR. Ces décisions affichées au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal de trois jours, ces élus pourront être assermentés au point 6 de l'ordre du jour.
- M. le Président rappelle que notre Préfet, M. Jean-Pierre Dériaz prendra sa retraite au 31 mai 2020. Mme le Préfet Chantal Turin lui succédera et son poste à 50% a été mis au concours.
- Le référendum contre la décision du plan de quartier de La Suettaz ayant abouti, les Nyonnais.es voteront le 9 février 2020, en même temps que la votation fédérale et l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.
- Le bug informatique de la machine de vote lors de la dernière séance était dû à une grosse mise à jour faite automatiquement par l'ordinateur durant une grande partie de la séance. Tout devrait être rentré dans l'ordre.

5. **Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle que la remise du prix artistique a lieu ce mercredi à 19h à Gland. Il y aura, entre autres, Charles Nouvo, récipiendaire du mérite artistique par le passé. Elle invite les Conseillers à venir. Mme la Municipale répond ensuite à M. Victor ALLAMAND au sujet du moustique tigre. Elle le rassure en lui indiquant que les plans d'eau créés par la ville ne posent pas de problèmes au niveau des moustiques en général, car leur population est régulée par la présence de prédateurs qui font partie de l'écosystème. Les moustiques ne prolifèrent donc pas. La ville, par ailleurs, est attentive à toute espèce envahissante végétale ou animale et ne crée pas de biotope artificiel où certaines espèces nuisibles n'auraient pas de prédateurs. Les cantons de Vaud et Genève n'ont pas émis pour l'heure de mesures de prévention. La Ville reste toutefois attentive à la question.

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Marco CARENZA concernant le cortège du 1er août. Il signale que les passants sont libres de traverser la route et il est difficile de gérer le passage entre les deux côtés du trottoir. Quant aux voitures qui traversent le cortège, dont M. Carenza a montré une photo, il ne connaît pas les circonstances, mais signale que la police fait un très bon travail pour suivre ce cortège, qu'elle bloque les rues pour éviter le trafic routier et normalement cette situation ne devrait pas se produire. Quant à la composition du cortège par rapport aux associations et sociétés locales, cela fait plusieurs années que le groupe de travail du 1^{er} août essaie de les inviter, mais il est difficile de rendre ce cortège attractif. Il remercie M. Carenza, s'il a des contacts avec certaines sociétés, de leur demander d'approcher le groupe de travail, ils les accueilleront avec grand plaisir.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES informe le Conseil, qu'à l'occasion des cinq ans de Police Nyon Région, le CODIR et elle-même ont travaillé sur une nouvelle stratégie sécuritaire pour les prochaines années et pour les trois communes. Elle tient quelques exemplaires à disposition.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait suite à l'adoption en juin dernier par le Conseil communal d'une résolution sur l'urgence climatique. Les récentes mobilisations citoyennes et les dernières élections fédérales montrent que la population souhaite que les efforts dans ce domaine soient intensifiés. Il a ainsi le plaisir d'annoncer que la Municipalité a décidé de lancer l'initiative « Nyon s'engage ». Cette initiative se veut inclusive (Municipalité, Conseil communal, population). En premier lieu, il souhaite souligner les efforts importants qui ont été consentis ces dix dernières années dans la politique de l'énergie. Entre 2009 et 2018, ils sont passés de 30% de points Cité de l'énergie à 74%. En 2015, la Ville de Nyon est devenue signataire du Global Covenant of Mayors, initiative internationale regroupant des villes qui souhaitent réunir leurs efforts pour le climat et l'énergie. Il se plaît à souligner que l'engagement de Nyon n'a pas attendu les grèves du climat et qu'il ne s'agit pas ce soir de bénéficier d'un effet d'annonce opportuniste.

Dans un premier temps, ils vont établir un état des lieux, en passant en revue leur politique de l'énergie, analyser ses forces et ses faiblesses, revoir son fonctionnement, sous l'angle de l'efficacité climatique. Ils ont réactualisé cette année le bilan carbone du territoire nyonnais. Sans vouloir entrer dans de multiples chiffres, il donne tout de même quelques résultats parlants de ce bilan : cent mille tonnes d'équivalent CO2 sont émises annuellement à Nyon. Le bâti est le secteur le plus important en termes d'émission, en raison de l'utilisation massive de chauffages fossiles. Le transport est le deuxième secteur du territoire le plus émissif, 96% des émissions étant imputables à la voiture individuelle.

Un état des lieux de leur politique énergie-climat permettra de conforter la priorisation des mesures découlant de ce bilan carbone. L'ambition de la Municipalité sera ainsi précisée et ils pourront intensifier leurs efforts sur un certain nombre de mesures clés. Il s'agit d'exprimer la vision des Autorités nyonnaises pour les actions en faveur du climat. Cette vision devra être partagée avec la population afin de pouvoir atteindre les objectifs. Ils souhaitent renforcer la visibilité de leurs actions et donc communiquer avec des actions concrètes. Ils sont conscients que ce sujet doit être partagé par tous les services. Ils seront donc logiquement associés à cette réflexion afin de les fédérer autour d'une task-force énergie-climat. Ceci englobe bien évidemment les domaines de la nature en ville, de l'eau ou de la mobilité.

La Municipalité sera en mesure de soumettre au Conseil une feuille de route climatique, sous la forme d'un préavis, présentant les mesures clés permettant une réduction des émissions de CO2. Cette feuille de route présentera une hiérarchie des mesures en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Il n'est pas inutile de rappeler que les communes sont des laboratoires pour la mise en œuvre de décisions prises au niveau supérieur (Canton, Confédération). Il pense que Nyon doit afficher une réelle ambition sur ce thème de l'urgence climatique. Par ailleurs, la Municipalité se réjouit du postulat de Messieurs les Conseillers communaux Farine et Buchs sur la rénovation énergétique, puisqu'il s'agit d'une des mesures prioritaires découlant du bilan carbone. Le futur préavis sur la feuille de route climatique pourra donc valoir réponse à ce postulat qui peut donc être transmis directement à la Municipalité. Il souhaite enfin rendre attentifs les Conseillers qu'un renforcement de l'action en faveur de l'urgence climatique nécessitera une réorientation des investissements financiers pour des projets stratégiques. Au niveau des ressources humaines, ils entendent favoriser les synergies entre les services, avec l'aide d'un expert, dépense supplémentaire, pour les aider à identifier et concrétiser les mesures prioritaires. En conclusion, la Municipalité compte sur l'engagement de toutes et tous pour que la récente résolution sur l'urgence climatique ne reste pas un vœu pieux et qu'ils puissent avancer ensemble sur le sujet.

6. Assermentations

M. le Président procède à l'assermentation de M. Romain BAJULAZ, VERTS, M. Fabrice BAERTSCHI, VL, Mme Cinzia IMMINK, PLR, Mme Véronique OLSEN, PLR, Mme Taïna PIEREN, VL et de M. Olivier RIESEN, PLR et leur souhaite la bienvenue

7. Elections dans diverses commissions permanentes

COFIN

M. Fabrice BAERTSCHI, VL, et M. Olivier RIESEN, PLR, sont élus à l'unanimité en remplacement de M. Laurent MEVILLE et Bastien CLERC respectivement.

COGES

Mme Taïna PIEREN, VL, est élue à l'unanimité en remplacement de M. Olivier TRIPET.

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts

M. Fabrice BAERTSCHI, VL, est élu à l'unanimité en remplacement de M. Laurent MIEVILLE.

Commission permanente aux affaires régionales

Suite à la démission de M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG, le PLR a un siège à pourvoir ultérieurement.

CAU

Mme Cinzia IMMINK, PLR, est élue à l'unanimité en remplacement de M. Pierre-Alain COUVREU DE DECKERSBERG.

Suppléant au Conseil intercommunal du Conseil Régional

M. Philippe-Jean PERRET, UDC, est élu à l'unanimité en remplacement de M. Christian UDASSE.

8. Rapport annuel de la Commission d'Architecture et Urbanisme

Rapporteur : M. Yves LEUZINGER

M. Yves LEUZINGER souligne que la commission se rencontre régulièrement, qu'elle traite les grands dossiers de l'aménagement du territoire, conformément au règlement de cette commission. De plus, ils se sont donnés les moyens d'être structurés, de trouver une façon de fonctionner. Il y a eu beaucoup de questions autour de cette commission de l'Urbanisme et aujourd'hui, ils traitent les dossiers d'aménagement du territoire, généralement encore en amont des grandes décisions. Il rappelle qu'il s'agit d'une commission de personnes qui ne sont

pas des experts et qu'il était important de trouver sa place. En ayant un avis tôt sur les dossiers, ils montrent ce qu'ils représentent, une part des électeurs, par une représentation diverse des partis, qui peuvent donner des pistes à la Municipalité sur des questionnements, des peurs, voire des oppositions qui sont à prévoir dans les différents dossiers. Sous son impulsion, ils ne traitent plus des dossiers de construction, des détails constructifs, puisqu'ils étaient réduits à dire s'ils aiment tel détail ou pas. Par contre, ils ont l'impression que la Municipalité, présente par ses services, présence importante puisqu'il s'agit de deux services (Urbanisme et Architecture & Bâtiments), avec deux municipaux qui doivent être présents et qui doivent prendre beaucoup de temps pour expliquer des éléments, ils n'ont pas toujours l'impression que le retour sur investissement est justifié. De ceci, découlent les questionnements en fin de rapport. Aujourd'hui, ils ont une liste des différents dossiers en cours et savent à quel moment la Municipalité les présentera. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la manière d'apprécier cette commission et d'en voir sa vraie valeur tant qu'ils n'ont pas fait 1 ½ année avec le présent règlement interne qu'ils se sont donné, ainsi que la façon de voir les choses. Il remercie ses collègues pour leur implication, la Municipalité et les services pour les informations qu'ils donnent.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

9. *Rapport de commission – Préavis N° 123/2018* *Objectif logement – 2^{ème} étape - Programme de 5 actions - Demande de crédit de CHF 125'000.- pour la création d'un poste de délégué au logement à 100%.*

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND, membre de la commission ad hoc, n'a pas signé le rapport qui va contre sa conviction. Notre Ville possède un office du logement depuis plus de dix ans. En 2010, figuraient deux visages dont l'un a disparu, l'autre est dans l'équipe administrative. S'ajoute à cela l'incohérence d'une Municipalité de droite qui a demandé avec insistance ce poste de délégué. Par ailleurs, la Commission de gestion a investigué au sujet des délégués sans obtenir des réponses satisfaisantes, hormis pour un service. S'est ajouté à cela le référendum contre la hausse d'impôt, activement porté par la droite du Conseil. Tout cela devrait par cohérence nous disqualifier les uns et les autres pour ajouter le poste de délégué au logement. La commission ne s'est pas accordée un instant pour parler du volet financier. Il fallait accorder ce délégué. Il se demande si chaque fois que la Municipalité aura besoin d'un EPT, celui-ci sera accordé sans sourciller et sans proposition d'une éventuelle réorganisation au sein de l'administration.

Dans les comparaisons que la commission l'a chargé d'effectuer sur Morges, Renens, Pully, Vevey, Montreux et Yverdon, il lui est apparu, pour autant que les données publiques soient comparables, que nous sommes bien dotés en EPT. Pour l'instant, seul Pully nous égale avec 61 de taux d'imposition, mais nous dépasse de 14.8 pour son rendement du point d'impôt. Pully n'a pas de délégué, ni d'office du logement. Selon Pully et le canton, conformément à la loi sur le logement, un office communal du logement doit être mis en place lorsque les problèmes posés par le logement revêtent une certaine importance. Il s'interroge si les problèmes du logement ont atteint une certaine importance à Nyon. Pour le délégué au logement, il a été dit par l'Urbanisme qu'il était nécessaire de décharger le service de certaines tâches, dont la détermination du nombre de pièces à construire. Il se demande si l'on a à l'esprit que beaucoup de constructions (dont la Petite Prairie encore en cours) datent d'une époque où le Service de l'urbanisme était moins bien doté de moitié et s'interroge comment pouvait fonctionner Monsieur Berta, le chef de l'époque. Dès lors, il recommande de refuser cet EPT.

M. Alexandre DEMETRIADES souhaite évoquer des constats, des actions menées et une situation actuelle préoccupante. Il constate qu'il est particulièrement difficile de se loger à Nyon,

même pour des personnes qui font partie des classes supérieures ou moyennes supérieures. Les personnes en-dessous en termes de catégorie socio-économique, ont énormément de difficulté à se loger. On parle de familles de classe moyenne et de classe populaire, on parle de jeunes couples qui n'ont pas forcément de moyens, on parle de seniors, de jeunes, bref de plusieurs catégories de population et de personnes qui sont à la base des Nyonnais, pas uniquement de gens qui veulent venir habiter à Nyon. Il y a un fort phénomène de gentrification à différents endroits dans la ville, ce qui a été répété à plusieurs reprises lors de la commission, une montée des prix des loyers, alors que les revenus de la population nyonnaise n'augmentent pas forcément de manière très importante. Ce sont soit des gens en difficulté, soit des aînés ou, de manière plus générale, la diversité sociale de notre ville, qui est menacée. Le taux de vacances à Nyon est catastrophique. La crise du logement qui touche une partie du canton est pleinement là à Nyon, et cela n'a pas changé depuis un bon nombre d'années. C'est peut-être un petit peu moins dans l'actualité politique ces temps-ci, mais la situation est aussi grave qu'à l'époque, en 2010, quand le Conseil avait décidé de manière partisane d'agir dans ce domaine.

Les actions à mener ont été largement listées dans les séances de commission et les axes de la politique nyonnaise en matière de logements sont cités dans le préavis. Certes de manière relativement courte, mais les commissaires ont eu accès à un rapport e-consulting qui servait de base pour la création de ces axes d'actions en matière de logements. On leur a fait comprendre qu'il était difficile de le faire passer au-delà des commissaires, car ce n'est pas le type de document qui est destiné à n'importe qui. Il y a vraiment des actions à mener, que ce soit sur les rénovations d'immeubles, comme La Suettaz, où même s'il y a des divergences sur ce projet, la nécessité de rénover cet endroit, personne ne le conteste. L'importance de loger des gens avec des revenus plutôt faibles, personne ne le conteste non plus. Ce genre de rénovations, il y a en plusieurs à faire ces prochaines années à Nyon, le chef de service de l'Urbanisme l'a brillamment exposé. Tous les commissaires étaient d'accord avec ce point de vue. D'autre part, il y a encore beaucoup de surfaces à construire à Nyon, c'est une chance immense que l'on a, de pouvoir encore construire. La Suisse doit se développer dans des villes centres et nous avons les moyens de nous développer. Il y a même des surfaces qui appartiennent à la ville, sur lesquelles on a encore plus de marge de manœuvre. Il faut également bâtir des liens que ce soit avec des coopératives, ou d'autres services au sein de la ville, en matière de rénovations de logements, de DDP à accorder. Il cite également l'envie qu'ont les régies ou promoteurs, d'avoir au sein de la ville de Nyon, un partenaire fiable qui puisse aider sur ces questions de logements d'utilité publique étant donné que des instruments existent au niveau cantonal, mais il faut avoir les compétences et le personnel nécessaire pour être crédible. L'ensemble de la commission l'a accepté.

Tout ce qu'il vient de dire montre que la ville a un rôle crucial à jouer à l'interne avec ce type de poste, un rôle crucial à jouer avec tous les acteurs privés, publics, parapublics qui sont actifs dans le domaine du logement à Nyon. Elle a un rôle fondamental à jouer avec les habitants pour les aider à trouver des logements, mais aussi dans certains cas à échanger des logements. Ceci est également une problématique fondamentale. Certaines personnes habitent dans des appartements bien trop grands et aimeraient habiter dans un logement plus petit, mais ne le font pas parce que leur loyer augmenterait s'ils partent d'un appartement où ils sont depuis longtemps. La ville doit faire ce genre de choses et, à l'heure actuelle, cela représente 0,3 EPT dans l'administration avec l'appui du chef de service. Certaines fois le service de l'urbanisme doit aider alors qu'il a d'autres choses à faire. Il est fondamental d'accepter cet EPT. M. Démétriades a entendu les critiques de M. Allamand sur les questions financières. Evidemment, ces questions sont compliquées pour la ville à l'heure actuelle, mais il y a des priorités à mettre. En termes de politique publique et de prestations à fournir à notre population, à son avis, la question du logement arrive en première position pour l'ensemble de la population. Il recommande d'accepter le préavis.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Allamand qui parlait de la commune de Pully qui ouvrirait un office du logement le jour où il y aurait un problème de logements. Nyon a atteint la problématique depuis bien longtemps et c'était un thème de campagne dans de nombreux partis politiques. Elle cite en exemple La Suettaz, sans parler du problème des arbres ou de la hauteur de l'immeuble. Ils ont travaillé avec une coopérative, acteur avec lequel il était facile de négocier, et il a fallu négocier plus d'une année un nombre d'appartements d'utilité publique (loyers modérés et abordables), le nombre de pièces, conformes avec les normes du canton, et le relogement. Ceci n'est pas venu facilement, il y a eu de nombreux aller-retours

entre le LSR et la Ville, la Ville et l'office du logement au niveau cantonal. Ils ont abouti, sur le fond, à ce que tous les locataires quittent leur logement, soient contents et trouvent à se reloger à des conditions identiques. Elle cite comme autre exemple, le chemin de Prélaz 24, où il n'y a pas eu de travail ni avec l'Urbanisme, ni avec le SELOC. Ils n'ont pas pu approcher les propriétaires qui ont commencé par résilier les baux de tous les locataires. Il y a actuellement un projet qui n'est pas abouti, un immeuble qui est à trois quarts vide, un quart de logements encore utilisés par des personnes qui se battent et rien ne se passe. Dans ce cas, il s'agit clairement d'un échec. La ville est à un tournant, il y a de nombreux logements de ce type, de nombreux logements à rénover, de nombreux logements qui sont bon marché. Il faut des logements pour des gens aisés qui amènent des impôts, mais également pour des personnes qui ont des petits revenus, qui sont en séparation, qui ont des enfants à loger. Il y a de nombreuses familles qui vivent à 5 ou 6 dans un 2 pièces. On doit pouvoir leur proposer mieux. Elle confirme ce que disait M. Démétriades, il y a actuellement 0.3 EPT pour s'occuper du logement, de l'AIL et vérifier les conditions pour les logements à loyers modérés. Ce n'est pas suffisant pour une ville comme Nyon.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, en complément de ces propos, souhaite tout d'abord féliciter le rapporteur de la commission et le travail qui a été fait. Certes, il a fallu treize mois et un changement de président, mais le document est très bien fait et relève la spécificité nyonnaise. On a un taux de vacances parmi les plus bas de tout le pays et nous avons une partie du parc immobilier qui est vétuste. Cela signifie que ce sont des gouffres énergétiques qu'il va falloir rénover. Chaque fois qu'un immeuble doit être rénové, on ne sait pas quoi faire des locataires. Si l'autorité n'intervient pas, c'est un vrai problème ou un blocage. L'autorité ne peut pas intervenir si elle n'a pas un minimum de ressources. Il fait remarquer à M. Allamand qui était membre de la commission et même en charge de celle-ci un moment, qu'à l'époque de M. Espero Berta, pour un permis de construire, il fallait quelques pages A4, aujourd'hui, c'est le même nombre mais de classeurs. On n'est plus du tout dans la même période. D'ailleurs, du temps de M. Berta, on avait trop de logements à Nyon et on offrait de 3 à 6 mois pour des gens qui venaient à Nyon. Ce n'est plus du tout la même situation. C'est par ailleurs sous l'ère Berta que les plans de quartier de la Petite Prairie ont été faits et qu'il a été décidé d'instaurer un système qui fasse que l'on ne pouvait pas mettre en route le chantier suivant tant que 80% des logements n'étaient pas occupés, suite à cette période des années 70 où il y avait pléthore de logements. On n'est plus du tout dans la même configuration. Il rappelle les enjeux essentiels de Nyon : la mobilité et les logements. Il y a bien entendu également l'urgence climatique et l'urgence financière, mais les enjeux majeurs de notre ville depuis plus de 10 ans sont les logements et la mobilité. Il rappelle aux Conseillers que, soit le logement à Nyon est un sujet de préoccupation et il faut voter oui, soit tout va bien, il n'y a pas de problème et il faut voter non, mais il ne faudra plus en parler, ni le mettre dans le programme de campagne en 2021.

M. Christian UDASSE est étonné qu'avec les dettes que nous avons, l'on demande un EPT supplémentaire à CHF 125'000.- surtout après la catastrophe du délégué à l'économie. Il demande si des personnes ont lu l'article de M. Nicod dans 24Heures. Il disait qu'il y a trop de logements, même s'il parlait certes pour lui. Les dernières constructions ne sont pas encore sur le marché et ce n'est pas sûr qu'elles soient prises. Deuxièmement, actuellement il y a de nouveaux loyers sur le marché et il se demande si l'autorité a vraiment besoin d'un délégué et de dépenser CHF 125'000.- par année. Il demande de la prudence. Ce délégué à l'économie avait pour consigne d'assurer la vente et la mise en place des loyers. Il se demande s'il en a les connaissances. Il assure le Conseil que les loyers vont baisser à Nyon, comme il avait assuré que les impôts allaient augmenter. Par chance, cela a été refusé. On continue de construire et il y a encore beaucoup de parcelles constructibles. On aura la possibilité, grâce à la Municipalité que l'on peut féliciter en avance, de trouver des coopératives pour des loyers abordables, sans abattre tous les arbres de la région, et on pourra faire quelque chose. C'est pour cette raison que, malheureusement, il est contre l'engagement de ce délégué. C'est une perte et une dépense inutile.

M. le Municipal Maurice GAY comprend, en tant que municipal PLR, que certains aient un souci par rapport à l'engagement d'un EPT et par rapport au budget communal. Néanmoins, il rappelle que pour une population de plus de 20'000 habitants, qui va grimper à 30'000 dans les années à venir, il pense que ces personnes ont besoin qu'on se soucie de leur avenir, du point de vue du logement, économique ou du travail. C'est ce qu'ils ont essayé de faire dans ce cadre, raison pour laquelle l'Urbanisme est associé à cet objectif logement. Contrairement à ce que dit

M. Udasse, il n'est pas question d'imposer aux gens d'aller ici ou là, mais il y a un vrai enjeu de société. Il faut se poser la question de quel avenir du logement on veut donner à notre population dans les 10 ans à venir, par rapport aux changements économiques ou de la population nyonnaise. Il encourage les Conseillers, sur un budget de plus de CHF 215 millions, de définir la priorité de l'engagement d'un EPT. La Municipalité a eu l'honnêteté et la transparence de donner un programme d'objectifs logements, des explications ont été données, c'est un travail de près de quatre ans. Il y a eu la première étape, il y a la deuxième et sans doute une troisième et dans ce cadre, il faut voir les enjeux de société. Il n'a pas assez entendu parler des vrais enjeux de société, du logement, que ce soit à gauche ou à droite, sans faire de distinction, mais par rapport à la population. Il demande d'accepter ce préavis, certes un engagement de plus, mais ils ont besoin de ressources humaines pour le bien de la population.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le vote des Conseillers laisse apparaître le résultat de 35 oui, 35 non et 6 abstentions. Le Président tranche en faveur du oui et le Conseil décide :

1. de prendre acte des résultats de l'Objectif Logement 2 et des 5 actions à mettre en œuvre,
2. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2019 et suivants un montant de CHF 125'000.- destiné à financer la création d'un poste de délégué au logement à 100% au sein du Service de l'enfance, du logement et de la cohésion sociale. Ce montant sera porté au compte n° 740.3011,
3. de charger la Municipalité de lui présenter d'ici fin 2021 un bilan des actions menées en matière de politique du logement.

**10. *Rapport de commission – Préavis N° 153/2019*
*Refonte de nyon.ch - Demande de crédit de CHF 136'000.- TTC.***

Rapporteur : M. David WEAVER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 68 oui, 1 non et 6 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de développement technique de CHF 136'000.- TTC pour la « Refonte de nyon.ch »,
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9149.03 – système d'information, dépense amortissable en 5 ans.

**11. *Rapport de commission – Préavis N° 168/2019*
*Extension du géoportail pour le district de Nyon - Engagement d'un EPT à 80% entièrement financé par les cotisations des partenaires.***

Rapporteur : M. Jean-Pierre VUILLE

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES se récusé pour ce vote.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour les exercices 2020 et suivants un montant de CHF 99'700.- aux comptes N° 191.3011 et suivants – *Traitements* ;
2. de prendre acte que la Municipalité inscrira pour l'exercice 2020 un montant de CHF 35'800.- aux comptes 191.3117.00 – *Achats informatiques* - et 191.3157.00 – *Maintenance informatique* ; Dès 2021, ce montant sera de CHF 16'100.- par année ;
3. de prendre acte qu'un Fonds de réserve sera créé ;
4. de prendre acte que l'ensemble de ces dépenses sera entièrement compensé par un revenu supplémentaire au compte N° 191.4521.00 – Cotisations géoportail régional.

12. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Alexandre DEMETRIADES pour une animation de la place des Marronniers en été.*

Rapporteur : M. Philippe KURATLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 30 non et 4 abstentions :

- de renvoyer le postulat de M Alexandre Démétriadès « Pour une animation de la place des Marronniers en été » à la Municipalité pour une étude et rapport.

13. *Propositions individuelles*

Mme Elise BUCKLE fait part de l'avancement des travaux de la commission interpartis pour le climat. La dernière séance s'est tenue le 29 octobre dans un esprit de dialogue constructif. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à cette séance. Ils ont travaillé sur trois axes prioritaires : l'efficacité énergétique des bâtiments, le plan solaire et le plan lumière. Ils ont encore deux axes à discuter concernant l'alimentation locale et durable et la mobilité qui seront discutés lors de la prochaine séance le 15 janvier 2020. Tout le monde est le bienvenu et peut prendre contact avec elle pour rejoindre la vingtaine de Conseillers actuels. Elle a écouté avec beaucoup d'intérêt l'annonce de la Municipalité concernant l'initiative « Nyon s'engage » et les félicite. Ils souhaiteraient être des interlocuteurs actifs et co-constructifs, faire partie de cette élaboration dès le départ et propose de les inviter à leur prochaine séance, avec éventuellement Mme Gaëlle Keim, afin de préparer le printemps ensemble. D'autre part, il semble qu'il y ait environ CHF 3 millions disponibles dans le fonds Développement durable et le fonds des énergies. Elle demande si la Municipalité a prévu de mobiliser ces financements pour ce nouveau plan.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond, au sujet des fonds, que ceux-ci sont liés à des règlements extrêmement précis qui ont été adoptés par le Conseil communal et leur affectation ne peut pas être modifiée comme ceci. Par contre, dans le cadre de l'initiative « Nyon s'engage », les frais d'expertise seront pris en charge par un fonds. On ne peut pas changer l'affectation sans repasser devant le Conseil qui a une base légale en référence cantonale. Quant à l'invitation à la Municipalité de participer à la commission interpartis, ils essaieront d'y répondre favorablement, mais dans un premier temps, la Municipalité avait souhaité que les discussions de ce groupe, salué, se déroulent entre les Conseillers communaux et que l'autorité municipale n'intervienne pas à ce stade dans les délibérations, mais, le cas échéant, à leur demande.

M. Jacques HANHART rappelle qu'en mars 2016, la Municipalité a déposé un préavis pour financer les études de la régionalisation de la STEP. Lors du Conseil d'août, le Conseil a pris position sur deux rapports. Il était l'auteur du rapport de minorité qui refusait cette

régionalisation. Un crédit supplémentaire a été accordé pour étudier la possibilité de rester à Nyon. Le 2 octobre 2017, la Municipalité répondait par le rapport N° 71. Depuis, il n'y a pas de nouvelle de ce dossier, ou presque. En effet, en allant sur le site Internet de l'APEC, on peut y trouver divers renseignements sur ce sujet, en particulier une convocation pour une assemblée générale du 7 novembre 2019 pour traiter d'un préavis sur la STEP régionale. Dans celui-ci, apparaissent quelques chiffres dont un montant de CHF 6.9 millions qui seraient à charge de la ville de Nyon. Or, dans le préavis du budget qui vient d'être reçu, sous « Investissement pour 2020 », figure bien un montant pour la STEP, mais il est de CHF 2.5 millions. Il souhaite rendre attentive la Municipalité que le Conseil n'a encore jamais donné le feu vert à la régionalisation par une décision, que depuis 2016, le temps a passé et qu'il espère, le moment venu, que le Conseil pourra se prononcer en ayant le temps d'étudier le préavis et non dans l'urgence.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que les travaux ont effectivement très bien avancé concernant la régionalisation de l'épuration. La Municipalité de Nyon termine ses travaux à l'heure actuelle. Ils attendent encore le rapport d'un expert financier concernant ce dossier. La commune de Nyon est une des dernières à se prononcer sur ce projet mais ils devraient, si la Municipalité valide le préavis et le rapport de l'expert financier, venir devant le Conseil au mois de janvier avec une demande de crédit d'investissement plus les déterminations sur la gouvernance de cette future association intercommunale. Le dossier avance bien, le rapport de synthèse a pris de très nombreux mois, mais il s'agit d'un très gros projet. Elle rappelle que ce sont trente communes qui partiraient sur une régionalisation de l'épuration. Elle demande de laisser la Municipalité finir ses travaux prévus courant janvier.

Mme Valérie MAUSNER LEGER demande, au nom de la commission interpartis sur le climat, où en est le plan solaire, et s'agissant de l'action du 26 septembre dernier, intitulée « La nuit est belle », si un bilan a été fait par la Municipalité. D'autre part, fin octobre, il a été constaté un manque d'eau potable dans les communes de Chésereux et Grens, entre autres, communes où les Services Industriels de Nyon interviennent pour l'eau potable et elle souhaite des explications sur ce qui s'est passé.

M. le Municipal Maurice GAY lui répond ainsi qu'à Mme Elise BUCKLE, au sujet du plan lumières. Le Conseil communal a eu la gentillesse et l'intelligence de voter le préavis sur le plan lumières, un montant a été octroyé pour cela. Ils ont un mandataire pour accompagner la Municipalité sur ce travail en cours. Des marches participatives ont eu lieu et la soirée d'extinction des lumières sur le Grand Genève a servi de base et d'analyse pour la suite. Le travail est en cours, un préavis arrivera durant le premier semestre 2020 sur ces différentes analyses, ainsi qu'un plan lumières plus précis. M. le Syndic Daniel ROSSELLAT complète que le bilan est extrêmement positif par rapport à l'objectif premier qui était une sensibilisation des gens par rapport à cet aspect lumière et pollution lumineuse nocturne. Un bilan par rapport aux économies d'énergie était presque secondaire comme objectif, car marginal. Par contre, l'objectif a été parfaitement atteint, plusieurs communes du district et beaucoup de communes du Grand Genève ont joué le jeu. Nyon a parfaitement rempli sa mission et l'objectif était atteint. Le but n'est pas d'avoir une belle nuit du 1^{er} janvier au 31 décembre mais d'avoir une réflexion par rapport au plan lumières.

Mme Cinzia IMMINK fait remarquer que le 31 octobre dernier, la SIC s'est réunie en assemblée générale extraordinaire afin de tirer les conséquences du référendum concernant l'extension des horaires de fermeture du samedi et des veilles de jours fériés. Il est urgent, pour le moins, de se préoccuper de l'avenir de nos commerçants même si aujourd'hui le dialogue et les négociations sont au point mort. Il est inutile de revenir sur les arguments de chacun afin d'éviter des polémiques peu constructives pour l'heure. Néanmoins, hormis les chaînes, les grands distributeurs, il reste quelques commerces indépendants. Ceux-ci emploient, pour certains, des apprentis, d'autres n'offrent qu'en famille ou seul. Certaines enseignes telles les fleuristes, commerces de bouche (fromagers, bouchers, boulangers) bénéficient d'horaires élargis. Le PLR se soucie des inquiétudes de ces commerces en péril et pose les questions suivantes :

- La Municipalité pourrait-elle envisager d'autoriser les commerces, dits « à caractère familial » d'ouvrir comme ils le souhaitent ?
- Pourrait-elle faire en sorte que lesdits commerçants puissent harmoniser leurs horaires avec ceux de Rive par exemple ?

- Pourrait-elle envisager que ces mêmes commerçants puissent profiter des mêmes horaires que ceux qui sont considérés comme des exceptions, à savoir de 6h à 22h, 7 jours sur 7 ?

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui souhaite la bienvenue au sein de Conseil et concernant l'avenir du commerce nyonnais, il fait remarquer que le sujet a un feu bleu. Evidemment que la Municipalité se préoccupe de ce sujet qui va d'ailleurs être le dossier prioritaire du délégué économique qu'ils sont en train d'engager. Ils en ont plus que jamais besoin, n'en déplaise à M. Udasse. Il précise que le commerce à caractère familial, tant au niveau de la CCT, valable en principe jusqu'à fin 2020 et que pour sa part il souhaite voir reconduite, que du niveau du règlement municipal, il y a déjà des règles qui peuvent être différentes. Concernant l'harmonisation avec les commerces de Rive, il précise que ce sont deux zones différentes. La zone de Rive est une zone touristique et on ne peut pas décider que la Levratte demain sera une zone touristique. Il y a des bases légales et des règles qu'on ne peut pas changer facilement. Par contre, tout le monde a un rôle à jouer, pas seulement quelques interventions dans ce Conseil ou après un débat qui a laissé de grosses cicatrices. Il pense que c'est un vrai problème. La priorité absolue pour la Municipalité est d'avoir une association de commerçants dynamique, représentative, quitte à ce qu'elle ait plusieurs sections, ou une autre façon de fonctionner. La Municipalité ne peut pas fonctionner sans avoir un interlocuteur valable. Ils ont besoin d'une association de commerçants, cela ne peut pas être un groupe interpartis, ni des membres de la Municipalité qui font l'association. C'est la priorité absolue, avant de s'occuper du marché du samedi ou de modifier la zone touristique. Toutes les initiatives sont les bienvenues, le commerce local est en mutation profonde dans beaucoup d'autres communes, Nyon n'est pas un cas isolé.

Mme Christine VUAGNIAUX a participé le mardi 8 octobre 2019 à la marche exploratoire réservée aux femmes. Le but était de faire le bilan de ce qui plaisait et de ce qui était à améliorer le long de nos rues et chemins. Ceci faisait suite au postulat de Mme Chloé BESSE intitulé « Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain. » Elle était présidente et rapportrice. Les commissaires avaient demandé que cette organisation soit gérée par les animateurs des maisons de quartier et les femmes qui participent soient des citoyennes intéressées par cette démarche. Cela n'aurait donc presque rien coûté puisque les participants étaient bénévoles. Or, un mandat a été donné à des architectes. Ceux-ci n'ont même pas demandé conseil aux autres villes romandes qui avaient déjà fait ce travail. De plus, le soir où elle a participé, les dames présentes étaient en majorité des employées de la commune. En ces périodes d'austérité, elle regrette que les vœux de la commission n'aient pas été exaucés. Par contre, tout s'est bien passé dans une excellente ambiance et le matériel préparé était parfait. Elle espère toutefois recevoir un retour sur cette action.

Mme Christine VUAGNIAUX intervient également au sujet des bancs publics. Il en manque partout et ce ne sont pas que les personnes âgées qui les utilisent, mais également les jeunes, les parents et les amoureux. Elle a fait plusieurs fois cette demande à l'Office du Tourisme, à des Chefs de services ou directement aux Municipaux concernés. En ces périodes d'austérité, de nouveau, elle propose que ces bancs soient offerts par des citoyens intéressés. Tout le monde a déjà vu des bancs qui portent une plaque avec la mention « Offert par... » avec le nom d'une personne, association ou club. La recherche de ces sponsors pourrait se faire par un appel au public dans la presse. Au mois de juin de cette année, elle a écrit à la Municipalité pour lui signaler que le banc en rondins de bois à côté de la fontaine du chemin d'Eysins était inutilisable, tellement il était détérioré. Il était écrit sur le dossier « Ville de Nyon » avec un bel écusson. Suite à sa demande, il a été changé, est toujours en rondins de bois et elle remercie la Municipalité. La commune détruit les vieux troncs coupés dans les forêts, car ils sont, paraît-il, inutilisables. Une deuxième vie pourrait leur être offerte comme banc. A la rue Jules Gachet, des bancs, autour des arbres, ont été posés. Toutefois, il n'y a ni poubelle, ni cendrier à l'horizon. Elle demande d'en ajouter vu que le quartier est plein de restaurants à l'emporter. Le temps gagné à vider les poubelles plutôt que de ramasser des déchets éparpillés devrait suffire à couvrir les frais d'achats de ces poubelles, sans parler du meilleur aspect de cette rue piétonne. Elle remercie la Municipalité de prendre en considération sa demande d'ajouter des bancs avec si possible des poubelles à côté.

M. Philippe GLASSON rappelle que la Municipalité avait confié à un comité, l'animation de l'ancienne pisciculture à Rive-Est. Après deux ans de stagnation, un nouveau comité avait repris le problème, et, depuis deux ans, soit au total quatre ans, il ne s'est rien passé. Par contre, on a bizarrement autorisé la construction d'une bulle bistrot au mépris de toute considération écologique, thermique, hygiénique ou sanitaire. Il demande quel est le bilan du projet d'animation, quels sont les projets pour l'avenir de ce lieu, quelle est la date de la fin du bail du service des forêts qui occupe l'étage et pourquoi faire des bulles alors qu'il existe des espaces fixes.

M. Stéphane DELLEY demande où est passé le grand sapin de la place du Château. Il était le cœur symbolique de notre ville, du chef-lieu du district de Nyon durant toute la période des fêtes de fin d'année jusqu'à la remise de la galette des rois, début janvier sur cette même place. Chaque jour, sa mise en lumière était un vrai régal pour les yeux des petits et des grands, avec l'illumination de la façade du Château. Un souvenir inoubliable, sans aucun doute, auprès des nos visiteurs et habitants de notre belle ville. Mais voilà que depuis quelques années, un nouveau type de sapin contemporain, sous forme métallique, avec des ficelles fluorescentes, a remplacé les branches, les guirlandes et les boules de toutes les couleurs qui apportaient la magie d'antan. Avec ce changement, il y a beaucoup de mécontentement auprès de nos concitoyen.ne.s selon la lecture de divers textes sur les réseaux sociaux et des remarques qu'il a reçues personnellement à ce sujet et qui l'ont incité à faire cette intervention. Cependant, il pense qu'il est trop tard pour cette année d'envisager mettre un vrai sapin. En conséquence, il demande si la Municipalité envisage de remettre un vrai sapin, coupé dans nos forêts selon le contingent de débitage annuel autorisé pour le maintien et le bon équilibre de notre végétation, ceci afin de ne pas couper un arbre que pour cette occasion.

L'intervention de M. Christian UDASSE au sujet des trotinettes électriques est transformée en une interpellation écrite qui figure en annexe. Une réponse municipale sera donnée lors de la prochaine séance.

M. Victor ALLAMAND intervient en tant que membre du Parti indépendant nyonnais, donc sans autorisation, ni ordre d'un rang supérieur. Les éventuelles réclamations sont à lui adresser directement. « Elle combat par référendum son municipal de mari », certains ont probablement lu cet article de 24 Heures. Le titre est inexact et il est aussi à dessein racoleur. Car si les dames du groupe référendaire ont été super efficaces, elles n'étaient néanmoins pas seules. Après les détails croquignoletés sur et par le couple Uldry, suivent les interrogations que s'est probablement posé le journaliste de savoir si le Municipal peut dès lors défendre en toute liberté le projet de la Municipalité et si sa femme peut mener une campagne contre les intérêts de son mari. Suit la réponse de Monsieur le Préfet, selon laquelle il n'y a aucune incompatibilité. Cela aurait pu s'arrêter là, mais Monsieur le journaliste a ouvert la boîte de pandore en voulant certainement bien faire, donnant ainsi la parole à chaque parti politique. Du coup, Monsieur le Syndic a dit sa surprise et mentionne en avoir fait part à son collègue Uldry. Le syndic ajoutant encore que, s'il n'y a rien à redire au plan légal, la situation du Municipal Uldry doit être inconfortable vis-à-vis de ses collègues. M. Allamand se demande à titre personnel si les municipaux sont confortables avec l'hécatombe des chefs de service de ces dix dernières années. Si deux intervenants sont restés sobres dans leur propos, la Présidente du Parti socialiste nyonnais a quand même déclaré que c'était limite et qu'un devoir de réserve aurait dû être appliqué. Le journaliste ayant rapporté que le Municipal Uldry s'était retiré lors du débat en question, il se demande si Mme Chloé Besse, grande défenderesse de la cause féminine, a voulu dire que sa collègue Mme Doris Uldry aurait dû s'abstenir de toute démarche en faveur de ses convictions civiques qui équivalent bien à un changement d'horaire des commerces. La palme revient à l'élu bavard qui n'est pas un exemple de collégialité. Il avait tout à gagner de se taire s'il n'avait pas le courage de ses opinions. En fait c'est le parti manquant dans l'article et comme ses membres ne sont pas nombreux, il aurait aussi bien pu se nommer.

M. Sacha VUADENS, suite à l'intervention de Mme Imminck, profite d'annoncer qu'ils déposeront un ou plusieurs textes sur le commerce nyonnais en début d'année prochaine, dont les thèmes ne seront pas une surprise, puisque largement mentionnés depuis le 1^{er} avril dernier et surtout pendant la campagne. Ils couvrent à la fois l'attractivité du centre-ville, la typologie d'affectation des surfaces commerciales, la maîtrise du foncier et d'autres mesures évoquées, comme des assises du commerce ou une démarche participative. Ils souhaitent que les propositions réussissent et contacteront les groupes politiques intéressés.

**DÉPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX
DISCUSSION PREALABLE**

14. Préavis N° 177/2019

Chemin des Cottages : aménagement de la chaussée, prolongation du trottoir et remplacement de l'éclairage public - Demande de crédit destiné aux travaux de génie civil CHF 106'000.- TTC et aux travaux des Services industriels CHF 38'500.- HT.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART a lu attentivement ce préavis, notamment concernant l'éclairage public du chemin des Cottages. Il s'étonne que dans toutes les spécifications, nombre de mâts ou éclairage choisi, il n'est pas spécifié de mettre une détection automatique. Il trouve dommage que pour un chemin comme celui-ci, on ne l'utilise pas comme projet pilote pour installer un système qui a fait ses preuves dans beaucoup de villes, d'Yverdon à St-Imier en passant par Moutiers ou Delémont. Il souhaite que la commission soit attentive au sujet et s'ils n'ont pas de renseignements, il peut leur en fournir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 178/20109

Plan de continuité informatique - Demande d'un crédit de CHF 350'300.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Préavis N° 179/2019

Remplacement du système de gestion informatisée des serres - Demande de crédit de réalisation de CHF 74'300.- TTC

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Préavis N° 180/2019

Budget 2020 - Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels - Plan des investissements 2020 – 2024.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Postulat de MM. Léon DE PERROT et Yves LEUZINGER intitulé « Pour une réflexion sur la végétalisation urbaine ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

19. Postulat de MM. Claude FARINE et Patrick BUCHS intitulé « Amélioration énergétique des bâtiments à Nyon : la Municipalité doit lancer un plan de bataille »

M. Claude FARINE tente de résumer différemment l'enjeu du postulat. Il remercie M. le Syndic d'avoir introduit la discussion préalablement. En effet, en Suisse, le secteur des bâtiments (habitations + autres) est un des deux gros secteurs énergivores, et pollueurs car chauffés notamment au mazout et au gaz, l'autre étant celui des transports. Il faut donc agir, si l'on veut diminuer notre consommation d'énergie et atteindre les objectifs de la transition énergétique 2050, mais surtout contribuer à lutter contre les rejets de CO2 dans la nature. A Nyon, comme ailleurs, les bâtiments les plus énergivores sont ceux construits entre 1945 et 1990. Les propriétaires qui possèdent un immeuble bâti de cette époque devraient donc réfléchir à une rénovation. Le canton encourage ces rénovations par des mesures incitatives : CHF 52 millions de subventions votées en 2019 et 2020 (environ 20-30% du coût des travaux). La commune de Nyon également. Malgré ces coups de pouce, les propriétaires sont trop peu nombreux à se lancer dans l'assainissement de leur immeuble. Pour remédier à cela, il cite l'expérience d'Onex tentée en 2016 et 2017 dont Nyon pourrait s'inspirer. En dix-huit mois, le taux de demandes de rénovation s'est établi à 13% du parc bâti (à Genève comme sur Vaud, taux de rénovation estimé autour de 1%). Le secret de cette réussite est essentiellement une campagne d'information en direction des propriétaires pour qu'ils aient tous les éléments en main pour se lancer. Cette démarche est possible à Nyon pour au moins trois raisons :

- a) même si la structure du bâti n'est pas la même qu'à Onex (vieille ville), il s'agit surtout de reprendre l'idée de cet accompagnement.
- b) la période actuelle est propice pour prendre ce genre d'initiative au niveau communal. Car malgré tous les efforts déployés, le canton subventionne au maximum 1000 rénovations/an. Or, il y a 100'000 bâtiments dans tout le canton de Vaud ! C'est donc au niveau communal qu'il faut s'attaquer à ce problème, et le canton pourrait soutenir ce genre de démarches.
- c) ce n'est pas une démarche qui coûtera nécessairement cher à la Ville, sinon en « énergie » pour mettre sur pied un « guichet unique » auquel les propriétaires pourront s'adresser pour cerner leur projet de rénovation et bénéficier de conseils de professionnels et de représentants de la Ville.

Enfin, il propose d'associer les milieux des locataires pour bien les informer de l'importance d'assainir leur immeuble (enjeu climatique, confort supplémentaire, et conséquences éventuelles sur leur loyer). Il faut à son sens qu'un dialogue s'instaure entre associations faïtières de propriétaires et de locataires pour trouver une manière de faire (Règles et usages locatifs dans le canton de Vaud). Au bout du compte, c'est un enjeu de société. En résumé, il ne suffit pas de déclarer l'urgence climatique, il faut agir concrètement pour l'affronter et transformer la situation actuelle.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Une large majorité vote le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

20. Réponse à l'interpellation de M. Léon DE PERROT intitulée « 30 km/h de nuit : Lausanne, Morges ... Nyon ? »

La discussion est ouverte.

M. Léon DE PERROT remercie la Municipalité pour sa réponse et attend d'un pied ferme l'étude ciblée de la Municipalité, ses conclusions ainsi que le projet de mise à 30 km/h d'une partie du centre-ville, au risque de devoir revenir avec un postulat sur le sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. Réponse l'interpellation de Mme Véronique BÜRKI intitulée « La Fourchette verte jusqu'au bout dans les cantines ! »

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES signale qu'ils reviendront sur cette question au mois de janvier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

22. Divers en rapport avec la séance.

Mme Chloé BESSE souhaite revenir sur le rapport de commission N° 123/2018. Lorsque trois municipaux s'expriment et défendent un projet, plusieurs voix de différents conseillers exposent des points de vue et que la droite, qui a failli faire couler le projet reste muette, elle se demande ce qu'ils font ici. Elle pourrait prendre le même exemple pour le rapport pour une place animation de la Place de Marronniers. Elle demande d'avoir droit à un débat, des explications, des arguments. Elle souligne que deux signataires du rapport, dont le président, s'abstiennent au vote final sans commentaire. Par respect pour la qualité des échanges et la compréhension du résultat des votes, elle demande d'entendre un quelconque argumentaire. Elle remercie la droite pour ce grand moment politique, et se réjouit des suivants.

M. Christian UDASSE a le plaisir d'informer le Conseil que, lors de leur assemblée générale, l'UDC de Nyon a désigné Mme Béatrice ENGGIST présidente, M. Sacha SOLDINI reste chef de groupe au Conseil.

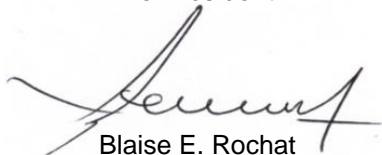
M. Pierre WAHLEN abonde dans le sens de Mme Besse pour dire son étonnement et son inquiétude. Il s'étonne lorsque le groupe le plus important du Conseil s'oppose à un projet municipal avec une commission quasi unanime à soutenir ce projet, porté par ailleurs par un municipal issu de ses rangs, ne prend pas la parole pour expliquer pourquoi il s'oppose à ce projet, il est étonné et déçu. Le Conseil doit être un lieu de débat et il est inquiet de son fonctionnement. Ce ne sont pas seulement deux commissaires qui se sont abstenus, mais un a même voté contre ce qu'il avait signé. Trois autres se sont abstenus, y compris le président-rapporteur qui n'a pas daigné expliquer pourquoi il retournait sa veste. Il trouve cette manière de faire extrêmement inquiétante et indigne de leur responsabilité de Conseiller communal et de l'idée qu'ils devraient se faire de ce Conseil.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que le projecteur est mal cadré et il vient de s'apercevoir qu'une nouvelle conseillère avait perdu son initiale. Il demande de le recadrer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h19.

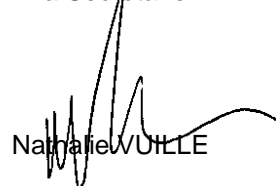
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Blaise E. Rochat

La Secrétaire :



Nathalie WILLE

Annexe : interpellation de M. Christian UDASSE au sujet des trottinettes électriques

INTERVENTION LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 NOVEMBRE 2019

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité et vous Chères et Chers Conseillers.

Depuis pas mal de mois, dans notre ville, l'usage des trottinettes électriques, en plein boum dans nos rues et trottoirs nous a, il faut l'avouer pris de court par manque d'encadrement d'une part et de proposition d'un règlement sécuritaire pour les passants en particulier d'autre part.

L'intégration de ce nouveau mode de mobilité qui dépasse très souvent les 20 km/heure au code de la route ainsi que son mode d'utilisation n'est d'aucune manière définie.

Des dispositions sont-elles prises à ce jour où seront-elles prises au niveau de la Confédération, des Cantons ou de certaines villes de Suisse dans les prochains mois ?

A ce jour, il y a un véritable flou qui met en danger tant les utilisateurs que les passants, Le nombre de blessés est incroyablement élevé et il est important d'y remédier.

Un règlement communal serait s'il n'existe pas le bienvenu dans l'attente d'une loi cantonale, cela éviterait l'anarchie que nous vivons à certaines heures de la journée dans notre ville

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

Ces trottinettes électriques peuvent-elles

- Circuler sur les trottoirs ?
- Le conducteur peut-il prendre en charge son enfant ou sa copine ?
- A quelle vitesse doit-il circuler en ville ?
- Doivent-ils emprunter seulement lorsqu'elles existent, les pistes et bandes cyclables ?
- Ou à défaut, en ville, la route lorsque la vitesse maximale autorisée y est de 50 km / heure max.?
- Quelles seront les précautions que prendront nos autorités afin d'assurer la tranquillité des piétons sur les trottoirs et passages réservés ?
- Être conduites par des enfants en dessous de 12 ans ?

Concernant la trottinette elle-même :

La Municipalité a-t-elle prévue une série d'accessoires obligatoires ?

- Si oui qui sanctionne
- Le port d'un casque devrait être absolument recommandé, surtout en ville ?
- Des feux avant et arrière durant les journées d'hiver en particulier semble inéluctable (catodiotre) ?
- Un frein fonctionnel et surtout une sonnette ou un klaxon
- **Est-ce que la trottinette est à usage exclusivement personnel ?**
 - o - Si oui, fini donc le danger du gamin transporté.
- Si oui une carte de circulation personnelle sera-t-elle mise en place ?
- Pour des raisons de sécurité évidente, la municipalité prévoit-elle d'interdire le port de casque audio ou des écouteurs ?

- Pourrait-on prévoir et énumérer les sanctions financières encourues par les conducteurs qui ne respecteraient pas les mises en garde de la police municipale ?

Qu'en est-il de la fédération si celle-ci existe des professionnels de cette micro mobilité ?

- La municipalité a-t-elle eu des contacts avec elle à ce sujet ?
- Va-t-on voir une association de victimes due à ce type d'accident naître prochainement ?
- Quelles dispositions pense-t-elle prendre dans les prochains mois ?

Qu'en est-il de nos forces de l'Ordre ?

- Traqueront-elles ce type d'incivilité et ces conducteurs irrespectueux avec autant de zèle que pour les automobilistes alors qu'elles sont déjà débordées ?
- Comme il n'y a pas de règlement, est-ce que notre police a déjà pris des mesures de formation, et d'éducation en particulier des enfants

En d'autres termes le soussigné n'est pas contre ce type de mobilité mais celle-ci doit absolument être encadrée.

Pour bien encadrer ce nouveau marché en pleine expansion et diminuer les dangers potentiels qu'il représente, je demande et prie donc la municipalité d'organiser et mettre en place au plus vite un règlement afin de diminuer ces types d'accidents qui coutent très cher à la collectivité.

Je redoute l'impunité et le maintien de l'anarchie sur les trottoirs.

Je profite de l'occasion pour féliciter la Municipalité qui à l'inverse des vélos électriques s'était fortement engagé de ne pas l'avoir fait pour des trottinettes électriques en libre-service sans un règlement ad-hoc et qu'ainsi sa responsabilité n'est pas engagée dans les accidents qui surviendront après mon intervention de ce soir et ce, à l'instar de ce qui passe chez notre voisin dans certaines de leurs villes.

Exceptionnellement, je dépose cette intervention afin que la Municipalité puisse en prendre connaissance sereinement.

Je vous remercie pour votre écoute.

Christian UDASSE

Conseiller communal

Nyon le 11 novembre 2019